



MUNICIPALITE

PREAVIS N° 03/2017 AU CONSEIL COMMUNAL

Demande d'autorisation de transformation de la salle dite « cœur », située au premier étage du Musée Jenisch Vevey, en salle permanente dédiée au Cabinet cantonal des estampes, dont le financement de CHF 175'000.- (TTC) est assuré grâce au Fonds Anne-Marie Zeerleder-Thormann

Séance de la commission

Date	A déterminer
------	--------------

TABLE DES MATIERES

1.	OBJET DU PRÉAVIS.....	page	2
2.	HISTORIQUE.....	page	2
3.	LE PROJET.....	page	3
4.	COÛT DES TRAVAUX DE TRANSFORMATOIN.....	page	4
5.	CALENDRIER	page	5
6.	PLAN DES INVESTISSEMENTS ET FINANCEMENT	page	5
7.	CONCLUSIONS.....	page	5

Vevey, le 10 février 2017

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

1. Objet du préavis :

Le présent préavis a pour objet la présentation du projet de transformation de la salle dite « cœur », située au premier étage du Musée Jenisch Vevey, du coût de cette transformation, et l'acceptation de ce projet par la Conseil communal

En bref :

Ce projet de transformation fait suite à de nombreuses discussions menées avec les déposants partenaires du Cabinet cantonal des estampes (fondations ou associations possédant des collections en dépôt au musée), installé au Musée Jenisch Vevey depuis 1987. Ces discussions ont été menées sous la houlette de la Conseillère d'Etat Anne-Catherine Lyon, en collaboration avec la Municipalité de Vevey, représentée par la Syndique Elina Leimgruber et les Municipaux Etienne Rivier et Michel Agnant. Elles ont abouti à la signature d'une convention de partenariat signée le 8 décembre 2016 qui d'une part clarifie les modalités de collaboration entre les différents partenaires et d'autre part pérennise la présence du Cabinet cantonal des estampes à Vevey. Il a été convenu d'aménager une salle d'exposition, afin de pouvoir présenter les collections de ces déposants (près de 35'000 estampes formant un ensemble unique et prestigieux, celles de l'Etat de Vaud et de la Ville de Vevey incluses). Cette salle du premier étage avait été conçue comme un espace d'accueil des publics. Elle nécessite ainsi un certain nombre d'aménagements afin que des œuvres fragiles puissent y être présentées et que les expositions puissent facilement se succéder sur le plan technique. La Municipalité vous propose donc son adaptation aux normes d'expositions en vigueur.

Le coût des aménagements, réversibles, s'élève à CHF 175'000.— (TTC) et sera pris en charge par un fonds de réserve du musée intitulé « Fonds Anne-Marie Zeerleder-Thormann », destiné à financer les projets permettant de valoriser les œuvres sur papier (dessins et estampes). Il ne sera pas imputé dans les investissements de la Ville de Vevey.

2. Historique :

Après une première existence sous une autre forme au Musée de l'Elysée à Lausanne, le Cabinet cantonal des estampes a été déplacé au Musée Jenisch Vevey, sous l'impulsion conjointe des autorités politiques en place, des déposants (notamment le Fonds Decker et la Fondation William Cuendet & Atelier de Saint-Prex) et de Monsieur Bernard Blatter, alors directeur du musée. Ses collections de premier plan international et leur exposition ont immédiatement attiré le public et contribué à la renommée du Musée Jenisch Vevey.

Le Cabinet cantonal des estampes conserve aujourd'hui plus de 35'000 œuvres. Il réunit deux collections publiques et quatre collections déposées par différentes fondations et associations, lesquelles, par leur générosité et leur confiance, contribuent à la mise en valeur de l'art de l'estampe. Il remplit un rôle essentiel non seulement dans la région mais également à une échelle nationale. Sa présence au Musée Jenisch Vevey s'inscrit dans une politique de rayonnement des œuvres sur papier.

Entre 1989 et 2009, c'est-à-dire dès son inauguration au Musée Jenisch Vevey jusqu'aux travaux de rénovation de l'institution, le Cabinet cantonal des estampes bénéficiait de l'entier du rez-de-chaussée du bâtiment : s'y trouvaient le bureau du conservateur, une bibliothèque et des dépôts dans de petites mezzanines, et des salles d'exposition. Suite aux travaux de transformation (2010-2012), le Cabinet cantonal des estampes ne profitait plus que d'un petit espace permanent à l'étage des collections.

Afin de donner une plus grande visibilité aux collections fédérées par le Cabinet cantonal des estampes (six collections publiques et privées, soit plus de 35'000 œuvres), la Municipalité et la direction du Musée Jenisch Vevey se sont engagés auprès des fondations déposantes et de l'Etat de Vaud à augmenter la surface d'accrochage du Cabinet cantonal des estampes et de mieux rendre compte de leur contribution au musée. La solution qui s'est imposée parmi toutes a été de considérer l'aménagement de la « Salle cœur » (la plus grande salle d'exposition du musée, avec 109 m², au premier étage, en face des escaliers), et de la transformer en salle d'exposition en adaptant notamment son éclairage.

Installer le Cabinet cantonal des estampes dans la « Salle cœur » permet de pérenniser sa présence au Musée Jenisch Vevey et de lui conférer une visibilité sans précédent. Ce projet s'inscrit dans le cadre des négociations menées en collaboration avec l'Etat de Vaud pour maintenir le Cabinet à Vevey, dans le cadre d'une politique de diversification des institutions culturelles du Canton, et pour répondre aux attentes des fondations déposantes. Une « Convention de partenariat » entre l'Etat de Vaud, la Ville de Vevey et les fondations déposantes du Cabinet cantonal des estampes a été signée par tous les partenaires le 8 décembre 2016 et sera mise en œuvre dès 2017 (jointe à ce préavis). Elle régule de meilleure manière le fonctionnement de la structure et clarifie les rôles de chacun. L'aménagement de la « Salle cœur » en vue d'accueillir des projets du Cabinet cantonal des estampes fait partie des conditions stipulées dans la convention et relève de l'engagement pris par la Ville de Vevey. En est également dépendante une augmentation de la subvention cantonale (à hauteur de CHF 80'000.-) pour permettre le fonctionnement de ce nouvel espace d'exposition et sa programmation. La « Salle cœur » devrait à l'avenir porter le nom de « Pavillon de l'estampe ».

Ce magnifique projet contribuera au rayonnement de la Ville de Vevey et de son musée, et permettra au public de découvrir une plus large partie des collections (de Dürer à Picasso)

3. Le projet :

La « Salle cœur » n'ayant pas été envisagée dans le projet de rénovation comme une salle d'exposition (elle était dévolue à des activités de culturelle, soit à l'accueil d'événements et d'actions spécifiques pour et avec les publics), il s'agit de l'aménager en conséquence afin de répondre aux normes de conservation en vigueur (ICOM) et à l'exposition des œuvres sur papier, de nature fragile :

- Remplacement des lustres actuels par un système d'éclairage adéquat et correspondant à l'exposition des œuvres sur papier (max. 50 lux).
- Habillage des murs de la salle (la surface d'accrochage sera de 32 mètres linéaires) : les murs en pierre de taille permettent très difficilement d'être percés et en prévision de trois accrochages annuels successifs, avec un certain nombre de pièces, il est nécessaire de les doubler avec une matière facilitant le travail des techniciens et pouvant être réutilisés moyennant peu de retouches.
- Installation d'une cimaise d'accueil, devant la double porte centrale, afin de présenter le Cabinet cantonal des estampes et ses partenaires au moyen d'un texte permanent et d'empêcher la lumière venant du nord de pénétrer la salle.
- Installation d'une cimaise à hauteur de la corniche, dans le fond de la salle, afin de

bloquer la lumière venant des trois fenêtres et d'offrir une surface d'accrochage adéquate. L'accès aux radiateurs et aux fenêtres est maintenu.

- Création de quatre cimaises mobiles afin de pouvoir structurer le volume et créer différentes déambulations en fonction des projets.

L'entier de ces aménagements est réversible, au cas où les besoins de cette salle changent à l'avenir et de manière à ne pas altérer l'architecture originelle du bâtiment. Les Monuments Historiques, qui ont été consultés en janvier 2017, ont octroyé une autorisation spéciale. Ces travaux seront supervisés par la DAI.

4. Coût des travaux de transformation :

CFC 211.1	Echafaudages	CHF 4'700.—
CFC 214	Construction en bois Installation de chantier, protections provisoires Démontage et évacuation paroi devant fenêtres Doublages des parois est, nord et ouest Fabrication d'une paroi devant les fenêtres sud Fabrication de parois mobiles Fabrication d'une structure type avant-toit devant entrées Panneaux en bois type OSB sans formaldéhyde	CHF 70'000.—
CFC 232	Installations électriques Dépose anciens plafonniers Adaptation des incorporés électriques dans murs Pose des rails des luminaires	CHF 5'200.—
CFC 233	Luminaires Fourniture et pose de rails pour luminaires Fourniture et pose de 72 spots LED type Erco à poser sur rails	CHF 33'400.—
CFC 244	Sondes + enregistreur de données de la salle	CHF 2'700.—
CFC 271	Traitement des surfaces intérieures Fourniture et pose de plaques de plâtre sur supports bois Application de deux couches de peinture sur parois et portes	CHF 38'900.—
CFC 287	Nettoyage du chantier	CHF 1'700.—
CFC 296.2	Honoraires scénographe	CHF 5'200.—
CFC 296.2	Honoraires éclairagiste	CHF 2'000.—
CFC 299	Divers et imprévus	CHF 11'200.—
TOTAL COUT DES TRAVAUX (TTC)		CHF 175'000.—

La procédure d'adjudication est conforme à la Loi vaudoise sur les marchés publics (LMP-VD) et de son règlement d'application (RMP-VD).

5. Calendrier :

Mars 2017 :	Demande de préavis auprès du Conseil communal
Mai 2017 :	Décision du Conseil communal
Septembre-octobre 2017 :	Réalisation des travaux de transformation de la salle
Novembre 2017 :	Le 16 novembre, inauguration de la salle permanente du Cabinet cantonal des estampes, à l'occasion d'une présentation des collections de la Fondation William Cuendet & Atelier de Saint-Prex (<i>Trois regards à l'œuvre : Marianne Décosterd, Ilse Lierhammer, Susan Litsios</i>), à l'occasion de son 40 ^e anniversaire

6. Plan des investissements et financement :

Cet objet figure « pour mémoire » au plan des investissements 2016-2021 sous le no 3058 en page 2, considérant que son financement est assuré intégralement par le « Fonds Anne-Marie Zeerleder-Thormann » du Musée Jenisch Vevey, qui présente un solde disponible de CHF 4'518'500.— à fin 2016. La charte d'utilisation de ce fond a été établie le 1^{er} avril 2014, elle est jointe au présent rapport.

7. Conclusions :

En conclusion, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

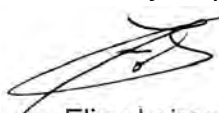
LE CONSEIL COMMUNAL DE VEVEY

- VU** le préavis N° 03/2017, du 10 février 2017, concernant une « Demande d'autorisation de transformation de la salle dite « cœur », située au premier étage du Musée Jenisch Vevey, en salle permanente dédiée au Cabinet cantonal des estampes, dont le financement de CHF 175'000.- (TTC) est assuré grâce au Fonds Anne-Marie Zeerleder-Thormann » ;
- VU** le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet, qui a été porté à l'ordre du jour

d é c i d e

1. D'accepter la réalisation des travaux de transformation de la salle dite « cœur » pour un coût de CHF 175'000.—, en vue de la dédier à l'accueil d'expositions du Cabinet cantonal des estampes ;
2. D'accepter que le financement de ces travaux soit prélevé sur le « Fonds Anne-Marie Zeerleder-Thormann » Musée Jenisch Vevey, conformément à sa charte d'utilisation établie le 1^{er} avril 2014.

Au nom de la Municipalité
la Syndique le Secrétaire



Elina Leimgruber Grégoire Halter

Municipal-délégué : Monsieur Etienne Rivier, Municipal de la Direction des Finances, d'ASR, des Musées et de la bibliothèque

Annexes :

1. Plan du nouveau système d'éclairage (Carré Mambo, Vevey)
2. Plan des aménagements (Gabarit, Vevey)

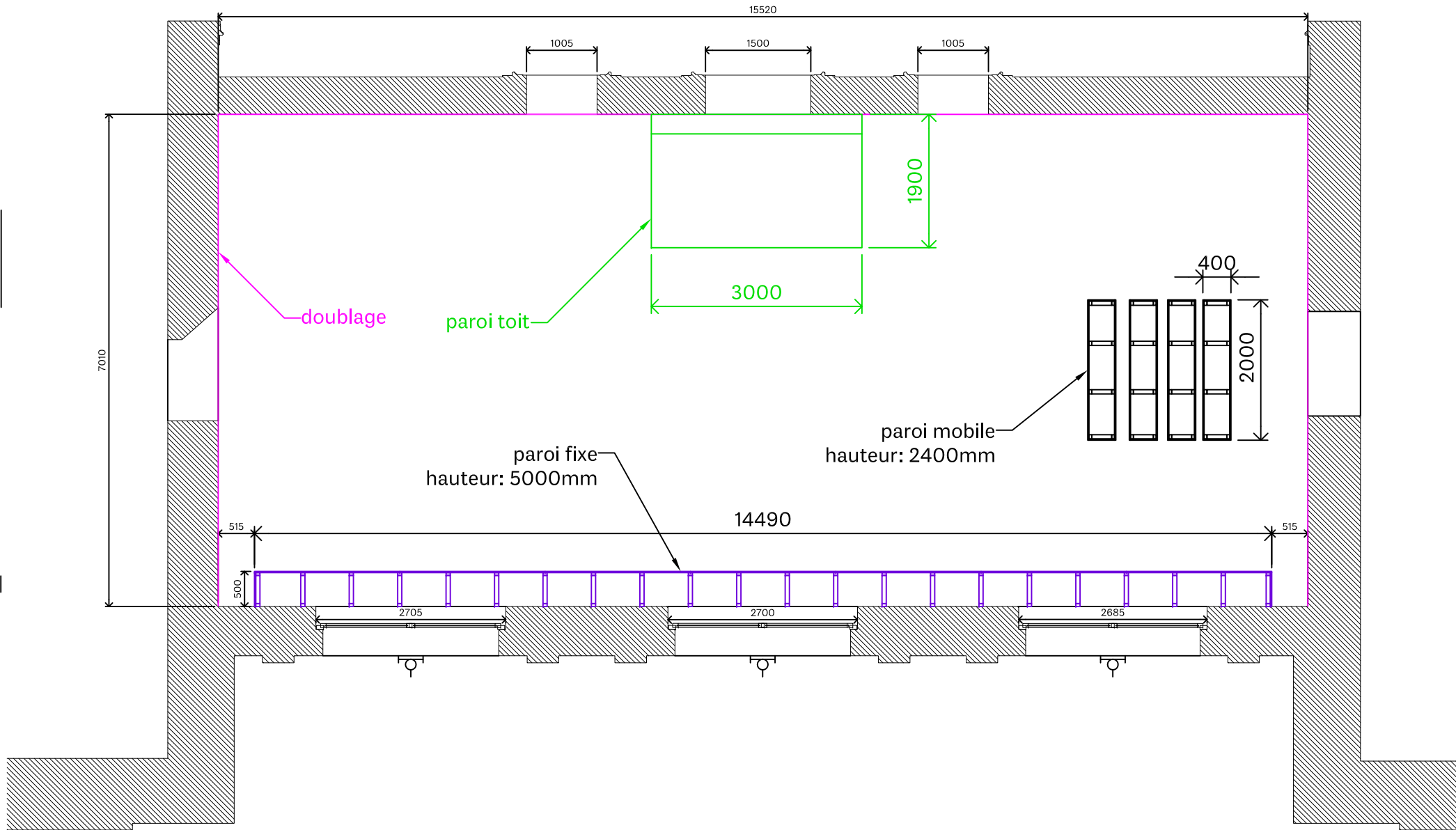
GABARIT musée jenisch vevey 2017

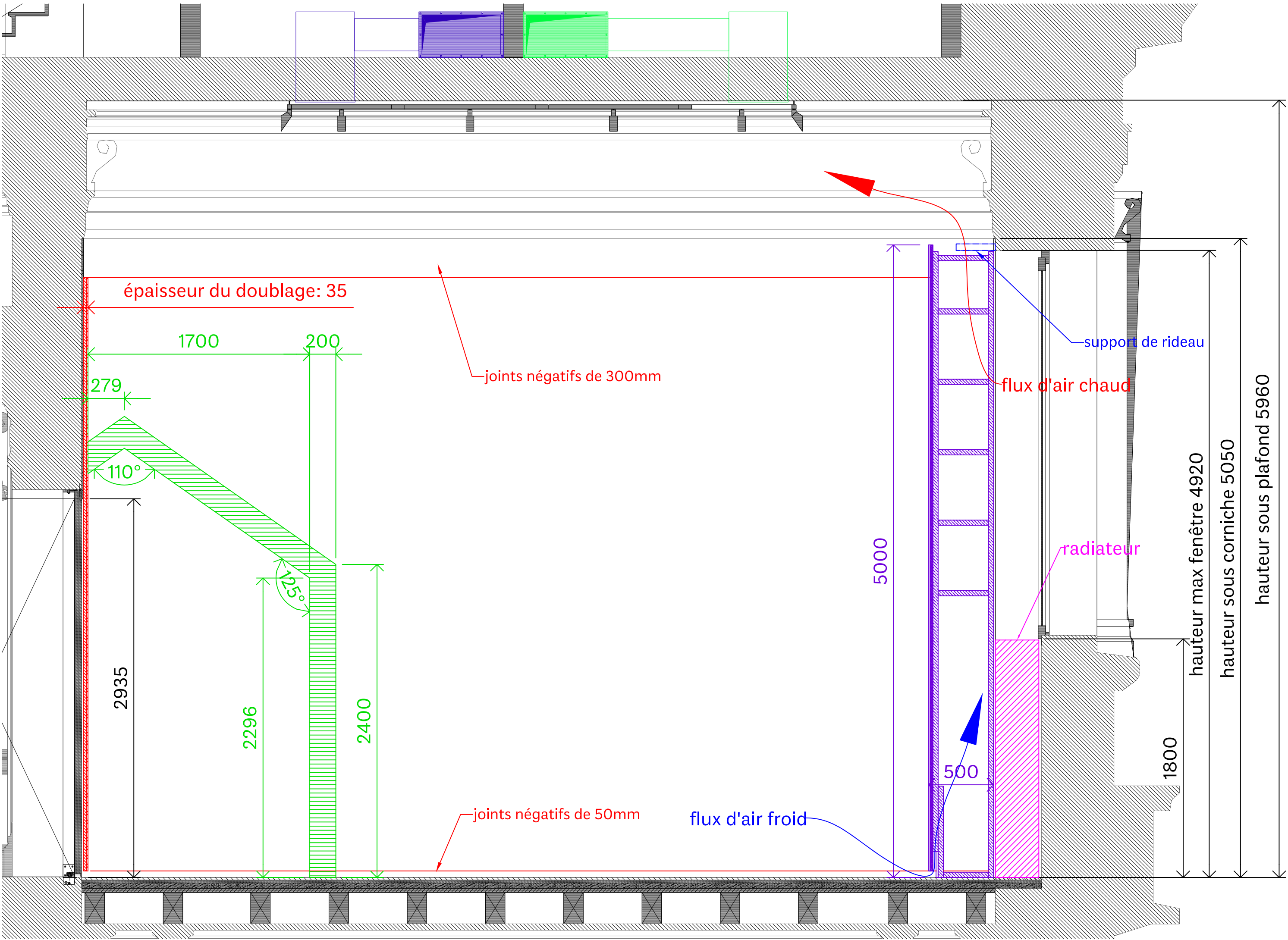
aménagement de la salle du cœur

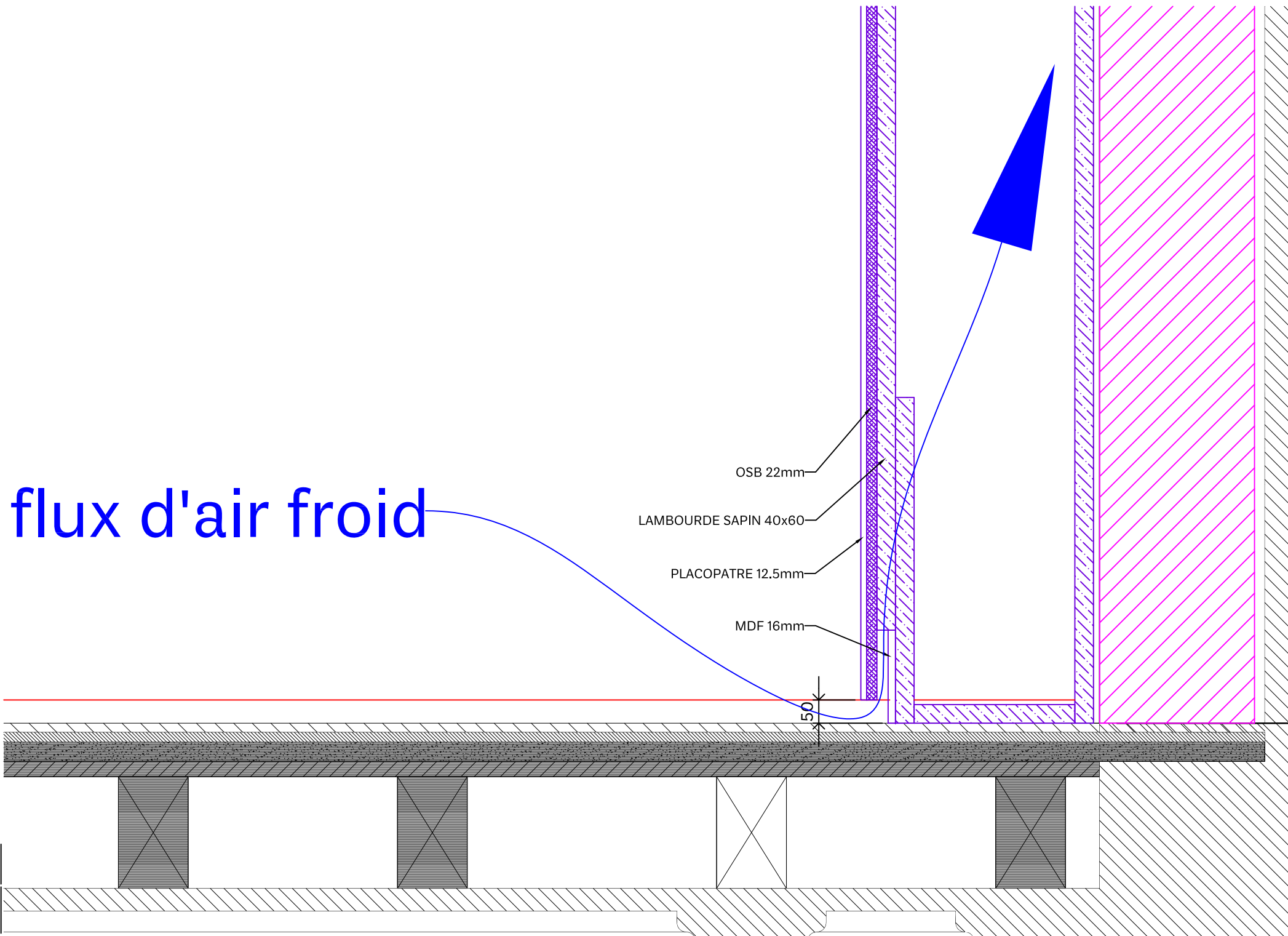
avant-projet définitif

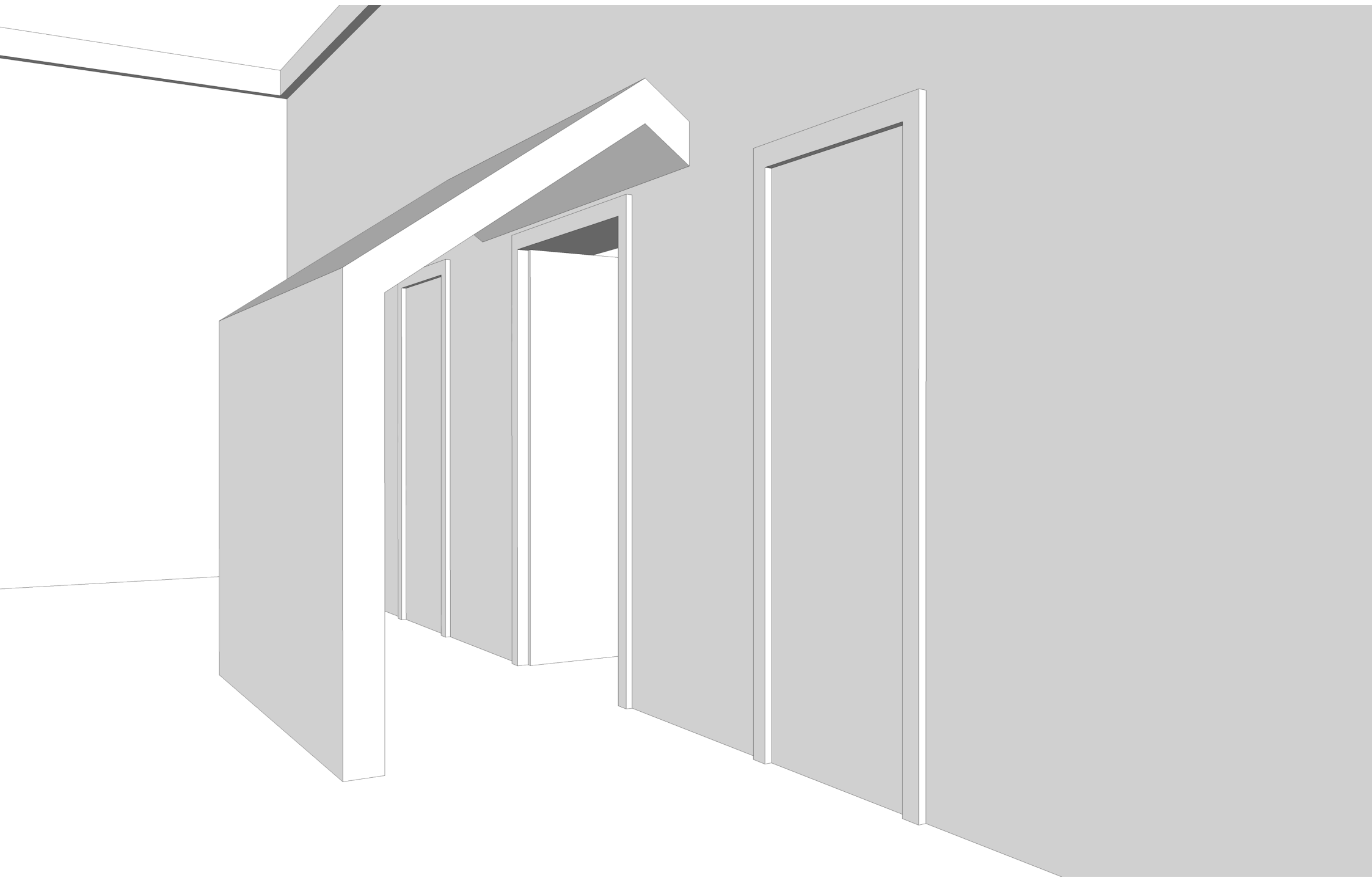
Tous droits réservés, GABARIT 2017

GABARIT Laurent Pavy
rue du Jura 3 case postale 484 CH-1800 Vevey 1
+4121 922 33 61 atelier@gabarit.net www.gabarit.net









MUSEE JENISCH, VEVEY / NIVEAU 2 - SALLE DES ESTAMPES
IMPLANTATION DES RAILS D'ECLAIRAGE
Format A3 = échelle 1:50

françois dufour, concepteur-lumière @ carré mambo, avenue général-guisan 61, ch-1800 vevey
+41 21 625 75 38 office / +41 79 637 34 13 mobile / franc.dufour@bluewin.ch / www.carremambo.ch
vevey, le 04 février 2017

